

***Tripoli, Libye, 21 février (Infospluisgabon) - La future constitution libyenne n'en finit pas de susciter la polémique en Libye après les circonstances houleuses du vote sur le projet, le feuilleton judiciaire des appels interjetés par ses détracteurs avec l'arrêt rendu dernièrement par la Haute cour se déclarant incompétente pour statuer dessus et le refus de certains députés d'adopter une loi électorale pour le référendum sur le texte fondamental (la Constitution).***

Une membre de l'Autorité pour la rédaction du projet de la Constitution, Rania al-Said, a affirmé que les membres de la Chambre des représentants (Parlement), qui ont annoncé leur refus d'adopter une loi référendaire, "ne représentaient qu'eux-mêmes".

"Toutes les institutions de l'Etat en Libye ont un groupe qui fait obstacle à tout, et la Libye ne devrait pas s'arrêter en raison d'un groupe de détracteurs contre la construction de l'Etat", a-t-elle déclaré.

Selon elle, " les 16 membres de la Chambre des représentants ne représentent pas tous les députés, ni la présidence, et ils ne représentent qu'eux-mêmes ", notant également que "ceux qui font obstacle ne représentent pas toute la Libye dans son ensemble et ce sont les mêmes opposants à l'Accord politique et à un consensus entre les Libyens".

Mme al-Sid a révélé que le président de l'Autorité constituante a envoyé une lettre officielle ouverte à la Communauté internationale, en particulier à l'Envoyé des Nations unies en Libye, Ghassan Salamé, "pour le soutien de la Communauté internationale au processus (...)", soulignant que toute tentative de l'entraver ou de le désactiver est considérée comme une violation de la volonté du peuple libyen qui a élu cette autorité.

Des députés de la région de "Berga" (Cyrénaïque) ont indiqué dans un communiqué de presse lundi, qu'ils ont décidé "de ne pas reconnaître le projet de constitution et l'Autorité constituante". Ils considèrent que l'Autorité a terminé son mandat et exigent de la Chambre des représentants la modification rapide de la Déclaration constitutionnelle afin de former un nouveau comité d'experts, en vue d'une révision partielle de la Constitution adoptée en 1951.

FIN/INFOSPLUSGABON/ART/GABON 2018

© Copyright Infosplusgabon